

Réaction à la circulaire de rentrée 2019 et au texte "L'école maternelle, une école de langage".

L'introduction de la circulaire de rentrée (note de service n°2019-087 du 28-5-2019) pose un principe : *seule une politique d'élévation générale du niveau des élèves peut permettre à l'École républicaine de répondre à sa mission et de lutter efficacement contre les déterminismes*. Tout le monde sera d'accord pour « élever le niveau », à condition de préciser ce que ça veut dire. En revanche, personne ne pense que seul l'objectif des *savoirs fondamentaux (lire, écrire, compter, respecter autrui)* soit la réponse à l'injustice d'une école qui aggrave les écarts.

La volonté d'une maternelle moins injuste était l'objectif n°1 du programme 2015, suite à la loi d'orientation du 8 juillet 2013. C'est ce qui a justifié des orientations cohérentes, notamment l'évaluation positive qui s'intéresse aux progrès d'un enfant par rapport à lui-même, les conseils pédagogiques fondés sur des données développementales, une conception du langage en tant qu'activité de haut niveau, potentiellement partagée par tous les enfants à la naissance.

Et maintenant ?

Programme 2015 : *Le mot « langage » désigne un d'ensemble d'activités mises en œuvre par un individu lorsqu'il parle, écoute, réfléchit, essaie de comprendre et, progressivement, lit et écrit.*

Note de service 2019 (n°2019-084 du 28-5-2019) : *Le langage est fait de mots, de phrases, d'intentions, de prosodie ; il apparaît fluide. L'enfant parle mais il ignore que ce langage peut se découper en plusieurs catégories – la phrase, le mot, la syllabe, le phonème.*

Il est clair que les maîtres ont apprécié le programme 2015, notamment parce qu'il reconnaissait enfin le jeune enfant comme acteur de ses apprentissages, et même les plus intellectuels. Mais nous voici dorénavant avec une conception d'un langage – matériau ? (*du phonème à la phrase, comme autrefois...*), d'un langage – discours ? (*intentions*), d'un langage – production d'oral ? (*prosodie*). On a vraiment l'impression d'un texte fait de copiés – collés.

A titre d'exemple, dans le programme 2015 et dans sa logique, on trouve trois occurrences du verbe « découvrir » ; elles sont suivies d'aides aux maîtres qui recherchent – provoquent des découvertes sur l'écrit. Elles ont été remplacées, dans la note de service, par « comprendre le principe alphabétique ». Il suffirait donc que les maîtres proposent des activités disparates (jeux vocaux, répétitions, dictée à l'adulte, etc.) pour que la clarté cognitive descende du ciel ? Pourtant, la découverte du principe alphabétique comme objectif à l'école maternelle a été une réelle avancée, accompagnée par l'écriture « bruitée » des maîtres devant les enfants et les essais d'écriture qui leur sont demandés, en toute sécurité, sans attente de résultats tout de suite. Au diable ce temps perdu !

Cette note de service est un caddy de supermarché où s'entremêlent des bons conseils (exemple : *parmi les écrits présents en classe, le livre tient une place prépondérante*), des directives dignes du cycle 3 (exemple : *le professeur est attentif au choix des mots, à leur maniement correct, à leur mise en réseau (champs lexicaux, catégories lexicales,*

synonymes, antonymes, familles de mots), et des vues de l'esprit (exemple : l'appropriation d'un langage oral riche, organisé et compréhensible requiert la mise en œuvre d'un enseignement structuré et systématique).

Nous avons donc une vraie question à nous poser : que doivent faire les maîtres d'un tel texte ?

Il se trouve que la tradition en termes de textes venant d'en haut est de les classer de manière hiérarchique : les lois, votées au Parlement, les arrêtés qui reprennent et complètent les lois, les circulaires et notes de service qui exemplifient les contenus des arrêtés. S'il y a contradiction entre un texte supérieur et un texte inférieur, seul le texte supérieur fait référence. Le Programme a été publié par arrêté. Il n'y a donc rien à faire de cette note de service, texte hybride dont de nombreux éléments ne sont pas conformes au Programme.

Mireille Brigaudiot, le 2 juin 2019